



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 21 mars 2012 — N° 86

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration concernant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

M. Bédard (Chicoutimi) fait une déclaration concernant la Journée de l'Hymne au printemps.

Mme Vien (Bellechasse) fait une déclaration concernant la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration concernant le Ralliement acadien 2012.

Mme Lapointe (Crémazie) fait une déclaration concernant le rayonnement international des carrefours jeunesse-emploi.

21 mars 2012

M. Huot (Vanier) fait une déclaration afin de féliciter M. Louis-Philippe Noël pour son prix « Jeune personnalité d'affaires 2011 ».

M. McKay (L'Assomption) fait une déclaration concernant le Prix Rideau pour le Théâtre Hector-Charland.

M. Gautrin (Verdun) fait une déclaration concernant le 50^e anniversaire des accords d'Evian en Algérie.

M. Rebello (La Prairie) fait une déclaration afin de féliciter les jeunes taekwondoïstes de la MRC de Roussillon, Jade Taillon, Karine Sergerie et Brendon Cyr-Gauthier.

À 9 h 56, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 14.

Moment de recueillement

21 mars 2012

Dépôts de documents

Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le plan stratégique 2011-2014 de Services Québec;
(Dépôt n° 1111-20120321)

Le rapport de la mise en œuvre de la *Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances* (CARRA).
(Dépôt n° 1112-20120321)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 février 2012 par M. Curzi (Borduas), concernant l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AÉCG);
(Dépôt n° 1113-20120321)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 16 février 2012 par M. Bernier (Montmorency) au nom de M. Pigeon (Charlesbourg), concernant le projet domiciliaire du site de l'église Sainte-Maria-Goretti de l'arrondissement Charlesbourg.
(Dépôt n° 1114-20120321)

Dépôts de pétitions

M. Robert (Prévost), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 31 897 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la bonification de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels.
(Dépôt n° 1115-20120321)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conjointement avec M. Blanchet (Drummond), Mme Lapointe (Crémazie), M. Charette (Deux-Montagnes) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle à l'occasion de la Francofête notre attachement indéfectible à la langue française et qu'elle souligne le fait que l'année 2012 marque le 35^e anniversaire de la *Charte de la langue française*, cette loi fondamentale visant à assurer la pérennité de la langue officielle du Québec et qui permet à la nation québécoise d'exprimer son identité et sa spécificité.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Girard (Gouin), conjointement avec M. Hamad, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Rebello (La Prairie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec invite le gouvernement du Québec à prendre, dans les plus brefs délais, tous les recours juridiques possibles pour le maintien des centres de révision et d'entretien d'Air Canada à Montréal dans le respect de la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada* de 1988 afin que les emplois des travailleurs soient maintenus à Montréal.

21 mars 2012

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 69 en annexe)

Pour : **113** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Aussant (Nicolet-Yamaska), conjointement avec M. Blanchet (Drummond), Mme Lapointe (Crémazie), M. Gauvreau (Groulx), Mme Roy (Lotbinière), et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme le droit inaliénable des citoyens du Québec de manifester publiquement dans le respect des lois.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur la Société du Plan Nord;
- la Commission des institutions, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 46, Loi concernant les enquêtes policières indépendantes.

À 11 h 51, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 57.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose :

21 mars 2012

QUE suite à une entente entre les députés ministériels et les députés de l'opposition, l'Assemblée procède à l'étude et à l'adoption des crédits provisoires 2012-2013 conformément aux dispositions de l'article 87, alinéa 1, paragraphe 4.1° ainsi que des articles 280 et 281 de notre Règlement et ce, selon les modalités subséquentes;

QUE dès l'appel des affaires du jour, l'Assemblée se constitue en commission plénière et procède à l'étude des crédits provisoires de la manière suivante :

QUE, pour une durée de 1 heure, le ministre de la Santé et des Services sociaux échange avec les députés de l'opposition;

QUE dès après et pour une durée de 1 heure, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et responsable du Plan Nord puissent échanger avec les députés de l'opposition;

QUE par la suite, la commission plénière suspende ses travaux et que les travaux de l'Assemblée soient suspendus jusqu'à 15 heures;

QUE dès 15 heures, la commission plénière reprenne ses travaux et pour une durée de 1 heure, la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor échange avec les députés de l'opposition;

QU'ensuite et pour une durée de 1 heure, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune échange avec les députés de l'opposition;

QUE dès après et pour une durée de 1 heure, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport échange avec les députés de l'opposition;

QU'immédiatement au terme de cet échange, le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2012-2013;

QU'ensuite, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport puis sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au premier alinéa de l'article 281 du Règlement;

QU'enfin, et ce suivant le deuxième alinéa de l'article 281 du Règlement, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue afin que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes;

QUE les remarques préliminaires pour chacun des échanges avec les ministres soient fixées à un maximum de 5 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 5 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle;

QUE pour chacun des échanges de 1 heure avec les ministres susmentionnés, un bloc de 8 minutes soit réservé aux députés indépendants;

QUE pour chacun des échanges de 1 heure, un même député indépendant puisse intervenir selon un maximum de temps déterminé par le président;

QUE les députés indépendants avisent la présidence 10 minutes après la présentation de la présente motion s'ils désirent intervenir à un ou des échanges;

QUE le temps non utilisé le cas échéant par les députés indépendants soit redistribué au groupe parlementaire formant l'opposition officielle;

QUE, à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux;

21 mars 2012

QUE, malgré l'article 20 du Règlement, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux jusqu'à ce que cette dernière se soit prononcée sur le projet de loi de crédits et sur la motion de renvoi de l'ensemble des crédits budgétaires sauf ceux de l'Assemblée en commissions permanentes;

QUE la présente motion ait préséance sur toutes dispositions incompatibles du Règlement;

QU'enfin, cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est adoptée.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Conformément à l'ordre adopté précédemment, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

Étude en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2012-2013.

21 mars 2012

À 14 h 11, conformément à l'ordre adopté précédemment, M. Ouimet, président de la commission plénière, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 03.

Conformément à l'ordre adopté précédemment, la commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2012-2013.

Avec la permission de M. Gendron, président de la commission plénière, Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Copie d'un graphique intitulé « Réduction de la croissance des dépenses ».
(Dépôt n° 1116-20120321)

L'étude terminée, la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année financière 2012-2013 est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Les crédits provisoires pour l'année financière 2012-2013 sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° 70 en annexe)

Pour : **60** Contre : **41** Abstention : **0**

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc, à la majorité des voix, une partie des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 15 137 216 204,00 \$, pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2012-2013, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

21 mars 2012

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose :

QUE l'Assemblée nationale soit saisie du projet de loi n° 62, Loi n° 1 sur les crédits, 2012-2013;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi n° 62, Loi n° 1 sur les crédits, 2012-2013, est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que les crédits budgétaires pour l'année financière 2012-2013, sauf ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés en commissions permanentes.

La motion est adoptée.

À 18 h 27, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 22 mars 2012, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

21 mars 2012

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Girard (Gouin), conjointement avec M. Hamad, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Rebello (La Prairie) et M. Khadir (Mercier) :

(Vote n° 69)

POUR - 113

Arcand	Corbeil	Lapointe	Rathé
Arsenault	Courchesne	Leclair	Rebello
Auclair	Cousineau	L'Écuyer	Reid
Aussant	D'Amour	Léger	Richard
Bachand (Outremont)	Deltell	Lehouillier	(Duplessis)
Bachand (Arthabaska)	Diamond	Lemay	Richard
Beauchamp	Doyer	Lessard	(Marguerite-D'Youville)
Beaudoin (Mirabel)	Drainville	MacMillan	Robert
Bédard	Drolet	Malavoy	Rotiroti
Bergeron	Dubourg	Maltais	Roy
Bergman	Dufour	Mamelonet	Simard
Bernard	Dutil	Marceau	(Richelieu)
Bérubé	Ferland	Marcoux	Simard
Billette	Gagnon-Tremblay	Marois	(Kamouraska-Témiscouata)
Blais	Gaudreault	Marsan	Simard
Blanchet	(Jonquière)	Matte	(Dubuc)
Bolduc	Gaudreault	McKay	Sklavounos
Bonnardel	(Hull)	Ménard	St-Amand
Boucher	Gautrin	Moreau	St-Arnaud
Boulet	Gauvreau	Morin	St-Pierre
Caire	Gendron	Ouellet	Thériault
Carrière	Gignac	Ouellette	Traversy
Champagne	Girard	Pagé	Tremblay
Charbonneau	Gonthier	Paquet	Turcotte
Charest	Grondin	Paradis	Turcotte
Charette	Hamad	Pelletier	Vallée
Charlebois	Hivon	(Saint-Hyacinthe)	Vallières
Chevarie	Huot	Pelletier	Vien
Cloutier	James	(Rimouski)	Villeneuve
	Kelley	Picard	Weil
	Khadir	Pigeon	
	Kotto	Pinard	

21 mars 2012

Sur la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année financière 2012-2013 :

(Vote n° 70)

POUR - 60

Arcand	Charbonneau	Gignac	Morin
Arsenault	Charest	Gonthier	Ouellette
Auclair	Charlebois	Hamad	Paquet
Bachand	Chevarie	Huot	Pigeon
<i>(Arthabaska)</i>	Corbeil	James	Reid
Bachand	Courchesne	Kelley	Rotiroti
<i>(Outremont)</i>	D'Amour	L'Écuyer	Simard
Beauchamp	Diamond	Lehouillier	<i>(Dubuc)</i>
Bergman	Drolet	Lessard	Sklavounos
Bernard	Dubourg	MacMillan	St-Amand
Bernier	Dutil	Mamelonet	St-Pierre
Billette	Fournier	Marcoux	Thériault
Blais	Gagnon-Tremblay	Marsan	Vallée
Bolduc	Gaudreault	Matte	Vallières
Boulet	<i>(Hull)</i>	Ménard	Vien
Carrière	Gautrin	Moreau	Weil

CONTRE - 41

Beaudoin	Dufour	Ouellet	Robert
<i>(Mirabel)</i>	Ferland	Pagé	Roy
Bédard	Gaudreault	Pelletier	Simard
Bergeron	<i>(Jonquière)</i>	<i>(Rimouski)</i>	<i>(Richelieu)</i>
Bérubé	Grondin	Picard	Simard
Bouillé	Hivon	Pinard	<i>(Kamouraska-Témiscouata)</i>
Champagne	Leclair	Rathé	St-Arnaud
Charette	Léger	Rebello	Traversy
Cloutier	Malavoy	Richard	Tremblay
Cousineau	Marceau	<i>(Duplessis)</i>	Trottier
Doyer	Marois	Richard	Turcotte
Drainville	McKay	<i>(Marguerite-D'Youville)</i>	Villeneuve